

# Rapport Bilan

1025  
15 ANS DE LA RÉSOLUTION 1325  
DU CONSEIL DE SECURITÉ DES NATIONS UNIES

En République Démocratique du Congo



Octobre 2015



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation des femmes

## Table des matières

<b>ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b>	5
<b>PREFACE</b>	6
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
II. OBJECTIF DU RAPPORT	7
III. APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
IV. LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 EN RDC	7
IV.1. Sur le plan normatif	7
IV.2. Sur le plan structurel	8
IV.3. Etat actuel de mise en œuvre de la Résolution 1325	9
IV.3.1. Thématique Paix	9
IV.3.2. Thématique Sécurité	9
IV.3.4. Thématique Promotion et protection des droits de la femme	10
IV.3.5. Thématique violences sexuelles et basées sur le genre	13
IV.3.6. Thématique Participation politique de la femme	14
IV.3.7. Consolidation de l'Etat de droit	17
IV.3.8. Coopération régionale et internationale	18
IV.3.9. Recherches et études	18
IV.3.10. Thématique Suivi et évaluation	20
IV.4. Résultats analytique de l'enquête sur les Acteurs de la Société Civile impliqués dans la mise en œuvre de la Résolution 1325	20
IV.4.1. Couverture géographique des interventions /R-1325	20
IV.4.2. Domaines d'intervention / R-1325	21
IV.4.3. Groupes cibles de la R-1325	22
IV.4.4. Activités réalisées / R-1325	23
IV.4.5. Résultats obtenus / R-1325	23
IV.4.6. Changements à la suite des actions menées de 2000 à 2015	23
IV.4.7. Forces et Faiblesses des Acteurs /R-1325 :	23
IV.4.8. Besoins des Intervenants :	23
IV.4.7. Leçons apprises / Bonnes pratiques	24
V. ANALYSE CRITIQUE DU PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA 1325	24
V.1. Les forces du plan de mise en œuvre de la Résolution 1325	24
V.2. Les Faiblesses du Plan	24
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	24
ANNEXE I : ACTEURS DE LA R-1325 EN RD-CONGO	25
1) Liste des Intervenants sur la R1325	26
2) Liste des Bailleurs de fonds appuyant les Intervenants	27

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AC	Alpha Congo
ACCORD	
ACDC	Action Chrétienne pour le Développement Communautaire
ACLVS	Action Chrétienne de Lutte Contre le VIH/SIDA
ACODI	Actions Communautaires pour le Développement Intégré
ACP	Agence Congolaise de presse
ADF	Actions pour le Développement de la Femme
ADFE	Action pour le Développement de la Femme et de l'Enfant
ADID	Actions pour le Développement Intégral Durable
ADIMER	Association de Développement Intégral Mères et Enfants Refoulés su Shaba
ADURP	Actions Durables pour la Réduction de la Pauvreté
AE	Agir Ensemble
AFAFSI	Association des Femmes Africaines face au SIDA
AFCMD	Association des Femmes Chefs de Ménages pour le Développement
AFDI	Association des Femmes pour le Développement Intégral
AFEJUCO	Association des Femmes Juristes Congolaises
AFEMABO	Association des Femmes Maraichères de Boma
AFEMDCO	Association des Femmes pour le Développement Communautaire
AFKI	Association des Femmes Kimbanguistes
AFLAD	Association des Femmes Laïques pour le Développement
AHUPADE	Action Humanitaire Pour Paix et le Développement
AMAPE	Association des Mamans pour la Protection de l'Enfant
AMEP	Association des Veuves Paysannes pour l'Agriculture et Elevage
APEDF	Association pour le Droit et la Défense de l'Enfant et de la femme
APEEM	Association pour la protection de l'enfant et encadrement des mères
API	Assistance aux Personnes Indigentes
APPACKO	APPACKO – CONGO
ARD	Action Rapide de Développement
AVIFEM	Agence de violences faites aux femmes
AWANISH	
BCGPCD	Bureau de Consultation en Genre Participation Citoyenne et Développement
CAASE	Coalition Africaine des Acteurs Socialement Engagés
CAFCO	Cadre permanent de Concertation de la Femme Congolaise
CAFED	Collectif des Associations Féminines pour le Développement
CAFID	Centre d'Accompagnement des Filles Désœuvrées
CATSR	Comité d'Appui au Travail Social de Rue
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes des violences faites à la femme
CEFIDE	Centre Féminin de Formation et d'Information pour le Développement
CENADIF	Centre National Diffusion sur la Femme
CEPFE	Cellule d'Etudes et de planification de la promotion de la Femme, de la Famille et de la protection de l'Enfant
CHIAM	Centre d'Hébergement Islamique AMINATE MUSADI
CIJR/1325	
CIRGL	Conférence internationale de la région des Grands lacs
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple
CODEFER	Coordination pour le Développement de la Femme Rurale
CORDAID	Catholic Organisation for Relief & Development Aid
CPI	Cours Pénale Internationale
CPLVS	Comité provincial de lutte contre les violences sexuelles
DND	Ecole d'Initiative pour le Développement
DYCEPAUP	Dynamique Communautaire pour l'Emancipation des Peuples Autochtones Pygmées
EEF	East Eagle Foundation
EJDI	Encadrement des Jeunes pour le Développement Intégré
FARDC	Force Armée de la République Démocratique du Congo
FLP	Fondation Lucie Palasa
FMLC	Fondation Mission évangélique pour Libération des Captifs
FOCDP	Fondation Congolaise pour la promotion des Droits humains et de la Paix
FONAFEN	Fonds National pour la promotion de la Femme et Enfant
FORFEM	Forum de la Femme Ménagère

GAPO	Groupe d'Assistance aux Personnes Opprimées
GHOVODI	Groupe des Hommes Voués au Développement Intercommunautaire
GLJP	Groupe Lufalanga pour la Justice et la Paix
GNWP	
IFADEV	Initiative des Femmes pour l'Auto-Développement
IRRN	Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles
LVL	Ligue Vitale des Laissés-pour-compte
MERU-ECC	Ministère de l'Eglise du Christ au Congo pour les Réfugiés et les Urgences
MIN.GEFAE	Ministère du Genre, Famille et Enfant
MMB MMB – RDC	
MONUSCO	Mission des Nations-Unies pour la stabilisation du Congo
NDFLI	Nouvelle Dynamique de la Femme dans la Lutte contre les Infections et la malnutrition
NDJF	Nouvelle Dynamique de la Jeunesse Féminine
OCF	Œuvre Chrétienne pour la Femme
OI-MOUSSA	Orphelinat Islamique Moussa
OLCPM	Organisation pour la Lutte Contre la Pauvreté et la Malnutrition
ONU-FEMMES	Entités des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies sur VIH/SIDA
PAN	Plan d'Action National de la Résolution 1325
PFE	Programme Femme et Environnement
PJKAT	Parlement des Jeunes du Katanga
PK	Prudence Kasai
PNC	Police Nationale Congolaise
PNLS	Programme National de lutte contre le Sida
PNMLS	Programme national multisectoriel de lutte contre le Sida
PREGESCO	Programme de Renforcement des Capacités de la Société Civile dans la Prévention et la Gestion des Conflits en Afrique Centrale
PVV	Personne Vivant avec le VIH/SIDA
R-1325	Résolution 1325
RAF	Réseau Action Femme
RDC	République Démocratique du Congo
REFADI	Réseau des Femmes en Action pour le Développement Intégral
REFECO	Réseau des Femmes Chrétiennes Orthodoxes
REFEDEF	Réseau des femmes pour la défense des droits des femmes et des enfants
RENADEF	Réseau National pour le Développement de la Femme – Katanga
SADC	Communauté de Développement d'Afrique Austral
SAP-AU	Synergie d'Aides Prioritaires - Aides d'Urgences
SDK	Solidarité pour le Développement au Katanga
SE.CSRP	Secrétariat Exécutif du Comité de Suivi de la Réforme de la Police
SFD	Social Fund for Development
SOFEPAI	Solidarité Féminine pour la paix et le Développement Intégral
UFMCO	Union des Femmes Musulmanes du Congo
UNAF	Union Nationale des Femmes
UNIFACE	UNIFACE
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis
VSBG	Violences sexuelles et basées sur le Genre
WILPF/RDC	Women's International league for peace et freedom/RDC
WOPPA	Women as Partners for Peace in Africa

# PREFACE

## PREFACE

Ce rapport- bilan élaboré par le Ministère de la Femme, Famille et Enfant constitue un document précieux d'histoire immédiate de notre pays en matière de cette composante tripartite.

En effet, voici maintenant quinze ans depuis que la république démocratique du Congo a adhéré à la Résolution 1325 du conseil de Sécurité des Nations Unies sur la Femme, la Paix et la sécurité après avoir subi des années de conflits armés.

Cette Résolution est le premier acte d'engagement politique et stratégique universel pris pour promouvoir la cause de la femme dans le domaine de la paix et la sécurité , et entretenir une attention soutenue sur l'impact disproportionné de ces conflits sur les femmes et les jeunes filles.

De même, elle a la particularité d'incorporer une démarche sexospécifique dans la gestion des conflits armés en rapport avec la politique des Nations Unies sur la sexospécificité de 1997.

Son but ultime est la participation effective et massive des femmes au processus des négociations de paix et de sécurité grâce à leurs expériences perspectives et priorités pour un développement intégré durable. Car, souligne cette résolution, sans l'implication active de la femme dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits, tous les efforts pour le maintien et la promotion de la paix s'avèreront toujours vains.

A l'heure actuelle, il faut reconnaître que le gouvernement congolais sous le leadership de son excellence Joseph KABILA KABANGE , Président de la République Démocratique du Congo, a déjà fourni des efforts notables dans ce domaines avec l'appui de certains partenaires du développement.

Concrètement, ce rapport met en relief les différentes actions déjà réalisées dans notre pays au travers du Plan d'Action National mis en œuvre sur base de dix thématiques qui traduisent le champ d'action prioritaire pour le leadership féminin congolais. Ainsi pour l'accomplissement de sa mission ardue visant la promotion et l'équité du genre en république Démocratique du Congo, le Ministère de la Femme, Famille et Enfant remercie vivement tous les partenaires bilatéraux ou multilatéraux tels que les Organismes du Système des nations Unies et les partenaires internes de la société civile pour leurs généreuses contributions à la mise en train de la résolution 1325 dans notre pays.

A ceux qui rêvent et croient, beaucoup des choses sont possibles.

**Le Ministre,  
Lucie KIPELE AKY AZUA**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait adopté à l'unanimité la Résolution 1325 sur la femme, la paix et la sécurité le 30 octobre 2000. Il s'agit d'un acte d'une grande portée dans la reconnaissance non seulement des effets des conflits armés sur les femmes et les filles, mais aussi du rôle important que jouent les femmes, en tant que partenaires, dans la recherche et la consolidation de la paix. L'adoption à l'unanimité par tous les Etats membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies atteste de l'importance et de l'opportunité de doter l'humanité d'un tel instrument en ce moment de l'histoire.

La Résolution 1325 se fonde sur quatre piliers importants, il s'agit de la participation, de la prévention, de la protection et du développement.

Le pilier participation appelle les Etats membres des Nations Unies et le Conseil de Sécurité, à travers son secrétaire général, à accroître le nombre des femmes dans les instances de prise des décisions du domaine de paix et sécurité, ainsi que tout autre mécanisme ayant une incidence sur la paix et la sécurité notamment les négociations et les missions de paix.

La participation concerne aussi la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles des institutions où se traitent les questions liées au déclenchement ou à la cessation des hostilités ainsi que la consolidation de la paix et le développement durable de la société.

Concernant la prévention, elle s'intéresse aux mécanismes d'intervention, en termes d'alertes précoces, pour agir avant que n'éclatent les conflits. Les femmes sont, à cet effet, reconnues pour leurs capacités et aptitudes naturelles à agir dans la discrétion pour l'apaisement de tensions entre belligérants et médiations. Quant à la protection, elle met l'accent sur la manière d'assurer aux femmes, aux enfants et aux autres personnes vulnérables la protection de leurs droits pendant et après les conflits. Pour ce faire, la Résolution 1325 appelle à la prise en compte de certains instruments juridiques internationaux tels que le Statut de Rome de la CPI, les 4 Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels en vue de renforcer la question de la lutte contre l'impunité des violences liées aux conflits. A cet effet, le Conseil de Sécurité a renforcé la Résolution 1325 par les Résolutions 1820, 1888 et récemment la Résolution 2242.

Par rapport au développement, quant à la période post-conflit la Résolution 1325 exige que les besoins spécifiques des femmes soient pris en compte à cette étape de reconstruction et développement.

L'adoption de cette Résolution par les Etats membres des Nations Unies est un engagement politique et stratégique de haut niveau pour faire avancer la cause de la femme dans le domaine de paix et sécurité, afin de booster ainsi l'implication des hommes et des femmes aux efforts pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

La RDC, en tant que pays affecté par deux décennies de guerres à répétition et aux conséquences lourdes, s'était résolument engagée dans la mise en œuvre de cet outil important pour assurer l'épanouissement des femmes ainsi que la prise en compte de

leurs potentialités dans le processus de la reconstruction nationale. Le pays s'est ainsi résolu à respecter les Résolutions issues du dialogue inter-congolais de 2002 quant à la représentativité des femmes, traduites en politiques et programmes du Gouvernement sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat Joseph Kabila Kabange.

Le présent rapport relatif à la célébration des quinze(15) ans de l'application de la Résolution 1325 en RDC est élaboré par le Gouvernement Congolais par l'entremise du Ministère de la Femme, Famille et Enfant en partenariat avec les associations féminines et des droits de la femme ainsi que les autres associations de la société civile et ce, avec l'appui technique des partenaires au développement, dont l'Onu-Femmes et la Belgique.

## II. OBJECTIF DU RAPPORT

L'objectif de ce rapport est de mettre à la disposition des parties prenantes au processus de la mise en œuvre de la Résolution 1325 des Nations Unies, des informations sur les réalisations de la RDC en rapport avec la femme, la paix et la sécurité.

## III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration du présent rapport s'est faite de manière participative par les différents acteurs intervenant dans les domaines de la Résolution 1325, notamment le parlement, des structures gouvernementales et des organisations de la société civile.

Le secrétariat permanent de la Résolution 1325, a préalablement élaboré un questionnaire d'enquête, avec l'appui technique de ONU-FEMMES, et partagé aux différents acteurs œuvrant aussi bien à Kinshasa que dans les provinces à travers les Divisions Provinciales en charge de la Femme, Famille et Enfant afin d'avoir une vision nationale des interventions pendant les quinze années d'existence de la 1325 en RDC. Sur 127 fiches remplies, 80 ont été validées. Les données recueillies ont été traitées grâce à l'utilisation des logiciels d'analyse statistique (Excel, SPSS et Tropes).

En outre, la revue documentaire a été d'une grande importance dans la prise en compte des réalisations. Enfin, un comité technique a travaillé à la finalisation du dit rapport sous la supervision du Secrétariat National permanent de la Résolution 1325.

## IV. LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 EN RDC

Plusieurs mécanismes ont été appliqués par le Gouvernement pour assurer l'effectivité de la Résolution 1325 en RD. Congo. Ces mécanismes se résument en termes des normes, des structures, programmes, politiques et stratégies.

### IV.1. Sur le plan normatif

Les instruments juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux ratifiés par le pays pour faire avancer la question des droits de la femme, du genre et de la parité.

Parmi ces instruments citons : le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux Droits des femmes, le Protocole de la SADC sur le genre et le développement, le Pacte régional sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grand Lacs, l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, le pacte international sur les droits civiques et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

Discrimination à l'égard de la femme (CEDEF), les Plates-formes de Beijing, les recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.

A cela, il faut ajouter les efforts consentis par le Gouvernement de doter le pays d'un arsenal juridique important et nécessaire pour l'amélioration de la condition de la femme, de l'enfant et des personnes vulnérables conformément aux prescrits de la Résolution 1325.

Il s'agit, de manière non exhaustive des lois suivantes : la Constitution de 2006 telle que modifiée à ce jour, les deux lois relatives à la lutte contre les violences sexuelles promulguées en juillet 2006, la loi portant protection de l'enfant de 2009, la loi relative à la lutte contre les VIH/sida de 2008, la loi portant modalités d'application des droits des femmes et de la parité de 2015...

### **Plusieurs lois stratégiques intégrant la perspective genre ont été prises dans d'autres domaines :**

- La Loi organique N°11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- La Loi N°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du personnel militaire des FARDC ;
- La Loi organique N°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale congolaise.

Il est à noter que le Gouvernement Congolais, s'est doté en 2010, de sa Politique Nationale Genre, lequel document est pris en compte en tant qu'outil de mise en œuvre pour l'intégration suffisante du Genre dans les politiques et programmes du développement national. Sa vision est de bâtir avec tous les acteurs, une société congolaise sans discrimination, où les hommes et les femmes, les garçons et les filles ont les mêmes chances et les mêmes droits de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.

### **La Politique Nationale Genre s'articule autour de quatre axes stratégiques à savoir :**

- 1) la lutte contre toutes les formes des discriminations à l'égard de la femme, de la jeune et petite fille ainsi que les violences basées sur le genre ;
- 2) le renforcement des capacités économiques des femmes et leur autonomisation socioculturelle ;
- 3) la promotion de l'équité et de l'égalité des sexes et l'habilitation du statut juridique et social de la femme ;
- 4) l'amélioration de la coordination de toutes les interventions et des intervenants dans le domaine du genre pour une synergie efficace.

### **Il y a lieu de citer sur le plan réglementaire, ce qui suit :**

- Arrêté ministériel N°008/CAB/MIN.GEFAE/GIBI/13 du 05 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage national, provincial et local en République Démocratique du Congo de la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies portant sur les femmes, la paix et la sécurité ;
- l'arrêté ministériel N°009 cab/ MIN.GEFAE / GIBI /13 du 05 juin 2013 portant création du comité de coordination chargé de la gestion et du suivi de la mise en œuvre des projets financés par le trust fund et autres projets relatifs au plan d'action

national de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies ;

- arrêté portant création du groupe genre, droits de l'enfant, droits de l'homme et violences sexuelles au sein de Secrétariat Exécutif du Comité de Suivi de la Réforme de la Police en RDC, etc.

### **IV.2. Sur le plan structurel**

Le souci de rendre opérationnelle la mise en œuvre de la Résolution 1325 a exigé du Gouvernement le renforcement du Ministère national en charge des droits de la femme et d'organiser un certain nombre d'autres services importants en place tant au niveau national que provincial.

En 2006, la mutation du Ministère de la Condition Féminine en celui du Genre, Famille et Enfant pour lui permettre de jouer un rôle transversal dans divers domaines de la vie étatique a été une avancée remarquable.

Cette transformation du Ministère a eu un impact considérable dans la prise en compte des besoins de la femme dans plusieurs domaines dont le secteur de sécurité, le domaine économique et financier. Car, entant que Ministère du genre, il a mandat d'apporter son influence dans tout programme, politique et stratégie pris par le Gouvernement afin d'assurer la prise en compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes, des garçons et des filles.

La dimension famille et enfant permet au Ministère d'avoir à intervenir sur les questions liées à la vie de la société notamment en ce qui concerne l'amélioration des rapports entre individus à partir de la cellule mère de la société qui est la famille.

Le Ministère en charge du genre cessait d'être vu sous l'angle purement humanitaire et social pour entrer dans le cercle des Ministères stratégiques du Gouvernement. Cela à cause non seulement du rôle qu'il joue auprès de la population, mais aussi pour son implication quasi permanente dans les autres Ministères du Gouvernement. Le caractère transversal a beaucoup contribué dans le processus d'intégration de la dimension genre dans les autres secteurs de la vie nationale.

A l'interne, le Ministère du genre a également réorganisé et créé ses structures afin d'atteindre les objectifs liés à son nouveau mandat. Il s'agit : des Comités Techniques national, provinciaux et locaux Conjointes de coordination de lutte contre les violences sexuelles (CTC) ; les Conseils National, provinciaux et locaux des femmes à la base ; les synergies provinciales et locales de lutte contre les violences sexuelles (CPLVS) ; la Cellule d'Etudes stratégiques et de Planification de la promotion de la Femme, de la Famille et de la protection de l'Enfant (CEPFE) ; l'Agence Nationale de lutte contre les violences faites à la Femme, à la Jeune et petite fille (AVIFEM) ; le Fonds National de la promotion de la Femme et de la protection de l'Enfant (FONAFEN) ; le Centre National de Diffusion et d'information sur la promotion de la Femme (CENADIF).

La mise en place du Secrétariat Permanent de la Résolution 1325 au sein du Ministère en charge de la Femme, Famille et Enfant est un signal fort du Gouvernement pour achever l'installation et l'opérationnalisation d'autres organes indispensables à la mise en œuvre de la Résolution 1325. Il s'agit du Comité de pilotage au niveau national, provincial et local ainsi que du Comité de Coordination du Trust Fund.

En 2010, le Ministère en charge de la Femme, Famille et Enfant avait, en collaboration avec le Parlement, les autres ministères parties prenantes et, les acteurs de la société civile, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, procédé à l'adoption du Plan d'Action National de la Résolution 1325 en RDC (PAN 1325/RDC).

### Ce plan d'action a comme objectifs :

- Réaliser des avancées significatives en termes d'égalité de Genre dans le domaine de la politique et sa mise en œuvre tant sur le plan international que national, provincial et local ;
- Intégrer la dimension genre à tous les niveaux de prise de décisions sur les plans national, régional et international en rapport avec la prévention, la gestion et le règlement pacifique des conflits ;
- Renforcer la vulgarisation sur la lutte contre les violations des droits fondamentaux des femmes et des petites filles pendant et après les conflits armés, ainsi que le renforcement de la lutte contre l'impunité dont jouissent les auteurs des crimes de tout genre ;
- Garantir la sécurité et la protection des femmes et veiller au respect du droit international relatif à la répression des violences faites aux femmes et aux filles et plus particulièrement les violences sexuelles qui constituent à l'heure actuelle l'une des priorités du Gouvernement de la République ;
- Mettre en place une stratégie claire et régulière à tous les niveaux du secteur sécuritaire en particulier et de la société en général sur la dimension Genre et la Résolution 1325.

### Le PAN 1325/RDC a 10 axes d'intervention que voici :

- Paix ;
- Sécurité ;
- VIH/SIDA
- Promotion et protection des droits de la femme ;
- Violences sexuelles et basées sur le genre ;
- Participation politique de la femme ;
- Consolidation de l'Etat de droit ;
- Coopération régionale et internationale;
- Recherches et études ;
- Suivi et évaluation.



### IV.3. Etat actuel de mise en œuvre de la Résolution 1325

Bien qu'il y a eu des avancées sur le plan normatif et structurel tel que dit ci-haut, les activités et les projets relatifs à la mise en œuvre de la Résolution 1325 sont faiblement réalisées à cause de l'insuffisance des moyens financiers.

Toutefois, il y a lieu de noter que, en dépit de l'insuffisance des moyens financiers, quelques résultats ont été enregistrés en rapport avec chaque thématique prévue dans le Plan d'Action National.

#### IV.3.1. Thématique Paix

L'objectif principal dans ce volet est que les femmes puissent être représentées aux différentes tables des négociations pour contribuer à l'avènement et à la consolidation de la paix durable dans le pays et dans la Région des Grands-Lacs.

Tableau N°1. Nombre et pourcentage des femmes aux négociations de 1999 à 2015

N°	Année	ACTIVITÉS	Nbre de Femmes	Nbre d'Hommes	%
01	1999	Accord de cessez-le-feu de Lusaka ,10 juillet 1999	45	300	13,04
02	2002	Accord global et inclusif sur la transition en RDC, 17 décembre 2002, Sun City, en Afrique du Sud	47	298	13,6
03	2006	Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans le Région des Grands Lacs, 15 décembre 2006, Nairobi, Kenya	0	11	0
04	2008	Acte d'engagement à Goma, janvier 2008	1	88	1,1
05	2009	Accord de paix entre le Gouvernement et le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), signé le 23 mars 2009, Goma	0	4	0
06	2013	Accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la Région des grands lacs, 24 Février 2013, Addis-Abeba(Éthiopie)	1	15	6,2
07		Mécanisme de Suivi de l'Accord Cadre d'Addis-Abeba	1	3	25
08		Concertations nationales du Palais du Peuple	95	668	12,4
09		Groupe de Contact pour la préparation des Concertations Nationales	5	42	11,9
10		Comité de suivi des Concertations nationales	1	11	8,3

Sources : CENADEP, Concertations Nationales du Palais du Peuple, Kinshasa, Octobre 2013. CJR1325, Rapport de participation aux Concertations Nationales, Kinshasa novembre 2014 NB. Il convient de signaler que dans toutes ces négociations de paix, les femmes congolaises y ont pris part, bien que n'étant pas signataires dans certains cas.

La participation des femmes aux négociations, depuis l'étape des accords de cessez-le-feu de Lusaka en date du 10 Juillet 1999 où la représentativité des femmes était de 15%, aux de Février 2013 négociations à d'Addis-Abeba:6,2 % et aux concertations nationales d'Octobre 2013 au Palais du Peuple à Kinshasa :12,5%.En juin 2015, les femmes ont pris part en tant que l'une des composantes aux consultations initiées par le Chef de l'Etat pour s'exprimer sur les questions brûlantes de l'heure.

Les femmes congolaises se sont toujours mobilisées lors des crises politiques. A titre illustratif, nous pouvons citer les négociations politiques inter congolaises, la crise électorale de 2006 et 2011.

Beaucoup d'Organisations de la Société Civile en RDC notamment WOPPA, CAUCUS des femmes, UNAF, PREGESCO, WILPF/RDC, CAFCO, SOFEPADI, RIO, ACP, CIJR/1325, REFAMP/RDC, CONAFED ont assuré plusieurs formations en faveur de leurs membres sur les techniques de négociations et de médiations.

A cela, il faut également ajouter d'autres formations organisées dans ce domaine en RDC ou à l'étranger à l'intention des femmes

par certains partenaires tels que CORDAID, AWANISH, GNWP, ACCORD, FAS, Bureau genre de la MONUSCO, l'agence Suédoise de coopération pour le Développement international (ASDI) et d'autres organisations.

Des efforts ont été accomplis pour intégrer les femmes dans les commissions de médiations de paix (CDM) pour la résolution pacifique des conflits fonciers. Dans plusieurs structures de ces CDM mises sur pied, les femmes y participent à plus de 30%.

#### IV.3.2. Thématique Sécurité

La RDC a pris des dispositions utiles pour répondre à la représentativité des femmes dans le secteur sécuritaire, particulièrement au sein de l'armée et la police, à travers le processus de la réforme en cours.

Pour la première fois en R.D.C, depuis février 2015, le Vice -Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité est secondé par une Vice- Ministre. Ceci est un signal fort du Gouvernement pour la participation de la femme dans le domaine sécuritaire.

Le nouveau fonctionnement de la police nationale congolaise (PNC) sous le mode de la police de proximité met un accent particulier sur la lutte contre les comportements répréhensibles dont ceux consistant à perpétrer les violences à caractère sexiste, c'est ce qui explique la création dans l'organigramme de la police de la cellule spéciale de Genre et lutte contre les violences basées sur le Genre.

Le Secrétariat Exécutif du Comité de Suivi de la Réforme de la Police (SE.CSRP), à travers ses groupes de travail technique notamment le Groupe Cadre Légal et Réglementaire (CLR) et le Groupe en charge du genre, violences sexuelles, droits de l'enfant et droits de l'homme (GVSDEH), a produit plusieurs avant projets de lois et règlements pour la promotion de genre et la lutte contre les violences sexuelles au sein de la Police Nationale. Actuellement une étude est en cours par le GVSDEH sur l'état du genre dans la PNC.

Le travail abattu par rapport à la Réforme de la police a permis la nomination par le Chef de l'Etat en 2013 de la première femme Commissaire Divisionnaire au sein de la PNC. Beaucoup d'autres ont été promues en grade comme officiers supérieurs.

L'Inspection Générale de la PNC a même été instruite pour veiller à la prise en compte du genre dans le fonctionnement et organisation de la PNC.

Au niveau des Forces Armées de la RDC (FARDC), il y a eu, à l'instar de la PNC, plusieurs avancées par rapport à la prise en compte de la Résolution 1325 dans la réforme en cours.

En 2013, le Chef de l'Etat a nommé les premières femmes Générales parmi les militaires des FARDC, d'autres femmes militaires ont été promues en grade comme officiers supérieurs.

### ***Il y a eu des mesures administratives importantes dans ce domaine dont :***

Nomination, en 2013, de deux officiers par le Vice -Premier Ministre et Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants au sein du Comité de Pilotage National de la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Résolution 1325 de la RDC dont un Officier général femme et un Officier colonel homme ;

Mise en place, en 2015, de la commission chargée de recrutement constituée de 50 membres dont 2 officiers femmes et 30 officiers hommes ;

Circulaire signée en 2014 par le Secrétaire Général à la Défense accordant le même droit aux femmes et aux hommes militaires qui contractent le mariage civil en ce qui concerne les honneurs à leur rendre.

Les mesures institutionnelles de prévention et protection des femmes/enfants au sein des FARDC en période des conflits, notamment :

- Lancement en 2014 du Code de bonne conduite des FARDC, existence de deux Manuels de formation des FARDC sur la lutte contre les violences sexuelles et les VIH/sida ainsi que celui sur le genre et la Réforme de la Défense comme outils pédagogiques en usage dans les Centres d'entraînement, les Centres d'instruction et les écoles militaires. Ces manuels feront l'objet de la réédition ce mois d'octobre 2015.
- Formation de « formateurs » des plusieurs Officiers et Sous – officiers dans ce domaine à travers des sessions organisées par le Service d'Education Civique et Patriotique des FARDC, avec l'appui des partenaires. Ces officiers et sous – officiers sillonnent les différentes régions militaires pour sensibiliser les militaires en campagne ou en garnison.

Ces activités ont conduit à une meilleure compréhension par les militaires des FARDC des instruments internationaux, lois du pays sur le genre et les violences sexuelles et une améliora

tion des rapports entre les militaires et la population civile.

- Signature d'une déclaration, en 2015, par les commandants de grandes Unités des FARDC pour leur implication dans la lutte contre les violences sexuelles ;
- adoption, en 2012, d'un plan d'action de lutte contre le recrutement d'enfants ;
- Organisation d'un atelier, en 2015, par les FARDC, en collaboration avec ONU-FEMMES, pour élaborer des messages clés sur les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment les 1325, 1820, 1889, ainsi que sur la convention sur « l'élimination de toutes les formes des violences à l'égard des femmes ».
- Production, distribution et vulgarisation des dépliants au sein de l'armée.

La dissémination de ces outils est en cours avec d'autres activités y afférentes.

Concernant le pilier promotion des femmes au sein des FARDC, il faut noter ce que les femmes militaires se retrouvent dans toutes les catégories de grades de celui des soldats de 2<sup>ème</sup> classe au général, à titre d'exemple:

Elévation de trois femmes militaires en grade de général et en fonctions influentes, notamment secrétaire général aux Anciens Combattants, en 2013 et 2014, Commandant Adjoint du Corps Logistique entre 2013 et 2014, Commandant Adjoint chargé de l'Administration et la logistique entre 2013 et 2014. Aussi, une 4<sup>ème</sup> a été élevée au grade de Générale à titre posthume en date du 29 octobre 2015. La dernière fonction qu'elle a exercée avant sa mort est celle de chef d'Etat-major du Commandant Général des écoles militaires.

Concernant les programmes en cours, il faut noter qu'actuellement le programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion prend en compte des questions sexospécifiques.

### **Quant à l'éducation du public, il y a lieu de noter:**

L'organisation des journées d'échanges dans les Universités, la campagne de sensibilisation sur le recrutement au sein des FARDC qui donne la chance égale aux filles et garçons majeurs pour l'enrôlement volontaire dans les Forces Armées, ainsi que la participation aux conférences régional, international sur les questions de la Résolution 1325

Par rapport aux défis à relever au sein des FARDC, la représentation paritaire, l'engagement de la jeunesse féminine à se faire enrôler dans l'armée, la disponibilité des moyens financiers pour mener les activités sensibles au genre et pour la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Résolution 1325 de la RDC

En conclusion, les efforts notables sont constatés dans la prise en compte des questions du genre pour une mise en œuvre effective de la Résolution 1325 au sein des FARDC. Néanmoins, nonobstant quelques aménagements, le chemin à parcourir est encore long. Il y a lieu de noter que la pleine participation des femmes dans tout le processus des actions de la Défense, apporte un gain, en termes de gage de paix pour la famille et de Résolution des conflits, garantie d'une paix durable.

Tableau N°3. Participation de la Femme dans le Secteur de Sécurité et dans les missions de Maintien de la Paix.

	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes	% de Femmes
<b>Femmes dans les forces militaires</b>			
Officiers (Total)	754	36.711	2
Généraux	3	120	2,4
Colonel	9	683	1,3
Supérieurs	73	5214	1,3
Subalternes	681	31422	2,12
Grades moins élevés	3359	151525	2,16
S/Officiers 1 <sup>ère</sup> classe	632	31422	2
S/Officiers 2 <sup>ème</sup> classe	1029	38287	2,6
Troupes	1698	58355	2,8
<b>Femmes dans la Police</b>			
Commissaires Divisionnaire en Chef	0	2	0
Commissaires Principaux	0	0	0
Commissaires Divisionnaires	0	13	0
Commissaires Divisionnaires Adjoints.	1	30	0,3
Commissaire	5	52	10,8
Sous Commissaire	13	242	5,0





### IV.3.3. Thématique VIH/SIDA

La lutte contre le VIH/SIDA constitue un cheval de bataille du Gouvernement avec des efforts conjugués par les parties prenantes dont le Ministère en charge de la Femme, Famille et Enfant qui assure la deuxième vice-présidence au sein du comité interministériel de lutte contre cette pandémie. Soulignons que des cellules inter ministériels ont été installées avec des axes stratégiques prioritaires visant aussi bien la prévention que la gestion des cas déclarés et le soutien des orphelins. C'est dans ce cadre que le Ministère en charge de la Femme, Famille et enfant a initié et exécuté un projet d'appui aux enfants affectés et infectés par le VIH/SIDA durant trois années scolaires avec l'appui de la Banque mondiale.

Le pays a mis au point des programmes spécifiques (PNLS, PNMLS) pouvant assurer un meilleur contrôle à travers une coordination globale décrite dans les différents plans, à savoir : le plan national de développement sanitaire (PNDS) et le plan stratégique national VIH 2014-2017. Ces plans ont contribué à une mobilisation des ressources important des partenaires techniques et financiers tel que la Banque Mondiale, USAID, ONU-SIDA, etc.

Les stratégies de la lutte sont la prévention, le Dépistage volontaire et la prise en charge des Pvv.

Tableau N°4. Prévalence du VIH/SIDA en % en 2012

Population	Année					
	2006	2011	2012	2013	2014	2015
Population en général	4	2,57	1,2	1,2	1,2	1,2

lisation des préservatifs parmi les femmes de 15-49 ans reste faible, même s'il est passé de 7,7% en 2007 à 12,2% en 2013-2014 selon EDS, la cible nationale étant de 100%. Le niveau de connaissance approfondie sur le VIH s'est accru d'environ 4% depuis 2007 et se situe à 19,2% en 2013. Cette situation favorise non seulement la prise de risque par ignorance mais également la stigmatisation et la discrimination, lesquelles limitent l'accès et l'utilisation des services de soins de santé et de l'éducation, renforçant ainsi les barrières sociales et contribuant à l'exclusion sociale, aux pertes d'emploi et de revenu. La faible couverture actuelle en ARV (46% des 480 000) constitue un gap important.

En RDC, depuis 2012, la prévalence du VIH tend vers une stagnation autour de 1,2 % au sein de la population générale (EDS 2013-2014) après son inversion au vu des chiffres des années 1990. Cette stagnation masque la réduction des infections qui sont passées de 41000 en 2009 à 34000 en 2013 et la réduction de décès passant de 39000 en 2009 à 25000 en 2013.

Le pays a également enregistré des progrès en terme d'accès aux ARV à fin 2014: le nombre annuel de femmes enceintes recevant des ARV pour éliminer la transmission mère enfant a doublé passant de 4 176 (20%) en 2012 à 10560 (40%) et la file active des patients sous traitement ARV a augmenté de 64 219 (25%) à 101089 (46%). Un effort est encore nécessaire pour consolider et accélérer ces progrès. Le taux de prévalence du VIH-SIDA stagne autour de 1,2% depuis 2012 venant de 1,5% en 2001, avec un nombre des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) autour de 480000. Caractérisé par de fortes disparités, elle se situe à 0,7% en 2013 contre 0,8% pour les jeunes de 15-24 ans, à 1,6% en 2007 et 2013 pour les femmes et à 0,9% en 2007 contre 0,6% en 2013 pour les hommes. L'épidémie de VIH-SIDA en RDC est généralisée avec un noyau de diffusion qui entretient la transmission de l'infection, composé essentiellement des professionnelles de sexe (prévalence de 6,9%) et des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (prévalence de 16,9%). Les nouvelles infections surviennent en majorité dans les couples stables.

Outre la stagnation, on note une faible performance des interventions au niveau de certains indicateurs clés. Seulement 44% des zones de santé sont couvertes en activités VIH. Le taux d'uti-

#### IV.3.4. Thématique Promotion et protection des droits de la femme

Des lois en rapport avec la promotion et la protection des droits de la femme :

- la Constitution du 18/02/2006 en ses articles 13,14 et 15 a apporté une grande innovation en matière de promotion et protection de droits des femmes en introduisant la notion de lutte contre toutes les formes des discriminations à l'égard de la femme et l'inscription de la parité homme femme ;
- la Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant ;
- Loi 06/018 portant modification du code pénal Congolais ;
- loi 06/019 du 20 juillet 2006 portant modification du code de procédure pénal qui répriment les violences sexuelles ;
- Loi 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des personnes vivant avec le VIH/sida et des personnes affectées ;
- La Loi Portant modalités d'application des droits des femmes et de Parité ;
- Loi n° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant code de travail dont certaines dispositions ont apportées des avancées significatives en rapport avec les droits des femmes au travail ;
- loi n° 11-020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à la Micro finances en RDC qui accorde des facilités aux femmes d'accroître leurs pouvoirs économiques en vue de leur autonomisation ;
- Loi n 11/022 du 24 décembre 2011 Portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture qui garantie la prise en compte des problèmes spécifiques des femmes dans le domaine de l'agriculture ;
- Le Code de la Famille est en cours de Révision au parlement, afin d'éliminer les dispositions discriminatoires, notamment : L'article 444 sur la direction du ménage, Art. 317 sur la primauté de la volonté du père quant à l'autorité parentale, les Articles 406, 407, 420 sur le concept de « fille pubère » (14 ans) et le mariage des mineurs. Les questions relatives aux droits de la femme et du genre sont aussi intégrées dans certaines lois notamment celles relatives à l'organisation et fonctionnement de l'armée et de la police.

#### IV.3.5. Thématique violences sexuelles et basées sur le genre

L'objectif principal pour cette thématique c'est la prévention et la réduction des violences sexuelles et basées sur le genre tel que définie dans la Stratégie Nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre adoptée en 2009. Rappelons que les conflits armés ont exacerbé les violences sexuelles en RDC. Les données indiquées ci-dessous sont à titre illustratif.

Tableau N° 5 Cas incidents des vs rapportés en RDC de 2011 à juin 2013 par province

Province	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Nord Kivu	4685	7075	2203	3547	17510
Sud Kivu	2713	5028	1204	3771	12716
Province Orientale	1826	3685	890	2102	8503
Bandundu	348	440	310	487	1585
Bas-Congo	400	903	400	1026	2729
Katanga	757	1051	239	2610	4657
Kinshasa	405	438	177	1039	2059
MANIEMA	-	-	-	913	913
Equateur	-	-	-	3518	3518
<b>TOTAL</b>	<b>11134</b>	<b>18620</b>	<b>5423</b>	<b>19013</b>	<b>54190</b>



Source : Direction d'Etudes et de Planification du MINIGFAE, juillet 2014,

1°) si l'on doit comparer le nombre de cas enregistrés en 2011 par rapport à 2012, on constate une augmentation, surtout dans les provinces en conflits armés, ce qui se justifie dans la mesure où la guerre est un facteur aggravant des violences sexuelles ;

2°) Mais si l'on doit comparer le nombre de cas enregistrés en 2013 par rapport à 2011, on constate une régression, ce qui peut être vrai du fait de la fin de la guerre à l'Est du pays. Cependant, les résultats de 2013 ne concernent que le premier semestre, en plus l'attitude des victimes qui ne dénoncent pas toujours ou encore l'absence des structures de collecte des données dans la zone peut expliquer cette tendance à la baisse. Ce qui pose le problème de la mise en œuvre efficace de la Stratégie de Lutte Contre les VSBG à cause de plusieurs facteurs.

Néanmoins les efforts ont été réalisés à travers les actions suivantes, notamment :

- La mise sur pied en 2003, de l'initiative conjointe entre Gouvernement, partenaires au développement et la société civile de lutte contre les violences sexuelles a eu le mérite d'attirer l'attention de la communauté tant nationale qu'internationale ;
- L'organisation chaque année des campagnes de 16 jours d'activismes à travers l'étendue de la République, contribue à la réduction des cas des violences sexuelles ;
- L'organisation des campagnes « Tolérance zéro » en 2006, « Je dénonce et je dis non » en 2010, « Brisons le silence » en 2015 ;
- L'adoption du Plan d'Action des FARDC, en 2014, pour lutter contre les violences sexuelles et la mise en place de la commission de sa mise en œuvre, l'adoption d'un code de bonne conduite de forces armées ;
- L'existence du Protocole des Prises en charges médicales, psychosociales, juridiques, réinsertion communautaire et réparation des victimes des violences sexuelles ;
- L'organisation des plusieurs audiences foraines pour les cas des flagrances en matière des violences sexuelles (cas de l'audience de Songomboyo à l'Equateur, Bweremana au Nord Kivu, à la Gombe à Kinshasa ;
- La nomination par le Président de la République d'une Conseillère Spéciale en charge de lutte contre les Violences Sexuelles et l'enrôlement des Mineurs

### IV.3.6. Thématique Participation politique de la femme

La thématique a pour objectif de relever la participation des femmes dans la Gouvernance politique, administrative et dans toutes les instances de prise des décisions. Elle touche également à la problématique de la participation de la Femme au processus électoral à la fois comme candidate et électrice. La situation actuelle dans ce volet se présente comme suit :

Tableau N°6 Tableau N°6. Nombre et % de la participation de la Femme de la transition de 2003 à 2006.

Secteur	Femmes	Hommes	%
Secrétaires Généraux dans l'Administration Publique	7	44	13,7
<b>Mandataires Publiques</b>			
Présidents des Conseils d'Administration	3	34	8,1
Administrateurs Directeurs Généraux	4	33	10,8
Administrateurs Directeurs Techniques	5	32	13,5
<b>Membres du Gouvernement National</b>			
1er Ministre	0	1	0
Vice Premier Ministre	0	3	0
Ministres d'Etat	0	2	0
Ministres	3	33	9
Vice-ministres	2	5	40
<b>Parlement</b>			
Sénat	6	104	5,5
Assemblée Nationale	52	448	10,4
<b>Femmes dans des postes de hauts niveaux dans les structures de gouvernances provinciales</b>			
Députés provinciaux	61	618	8,9
Gouverneurs de province	0	11	1
Vice-gouverneurs	0	11	0
Ministres Provinciaux	18	92	16,3
Directeurs des provinces	0	11	0
CENI direction	4	5	30,8
Cadres et agents Ceni Kin	124	240	34,1
Cadres provinces	96	406	23,6
Effectif total Ceni	220	866	25,4



**Tableau N°7 : Nombre et % de la Participation de la Femme pendant la transition 2006-2011**

Secteur	Femmes	Hommes	%
Secrétaires Généraux dans l'Administration Publique	7	44	13,7
<b>Mandataires Publiques</b>			
Présidents des Conseils d'Administration	3	34	8,1
Administrateurs Directeurs Généraux	4	33	10,8
Administrateurs Directeurs Techniques	5	32	13,5
<b>Membres du Gouvernement National</b>			
1er Ministre	0	1	0
Vice Premier Ministre	0	2	0
Ministres	3	22	13,6
Vice-ministres	3	5	60
<b>Parlement</b>			
Sénat	4	104	5,5
Assemblée Nationale	52	448	10,4
<b>Femmes dans des postes de hauts niveaux dans les structures de gouvernances provinciales</b>			
Députés provinciaux	61	618	8,9
Gouverneurs de province	0	11	1
Vice-gouverneurs	0	11	0
Ministres Provinciaux	18	92	16,3
Directeurs des provinces	0	11	0

Sources : Journal Officiel 2012 et 2013, Service National des Institutions (Parlement et Gouvernement), Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CEI 2006 et CENI 2012, Rapports de l'observatoire sur la parité [www.observatoiredelaparite.org](http://www.observatoiredelaparite.org)

Secteur	Femmes	Hommes	%
Secrétaires Généraux dans l'Administration Publique	7	44	13,7
<b>Mandataires Publiques</b>			
Présidents des Conseils d'Administration	3	34	8,1
Administrateurs Directeurs Généraux	4	33	10,8
Administrateurs Directeurs Techniques	5	32	13,5
<b>Membres du Gouvernement National</b>			
1er Ministre	0	1	0
Vice Premier Ministre	0	3	0
Ministres d'Etat	0	2	0
Ministres	3	33	9
Vice-ministres	2	5	40
<b>Parlement</b>			
Sénat	6	104	5,5
Assemblée Nationale	52	448	10,4
<b>Femmes dans des postes de hauts niveaux dans les structures de gouvernances provinciales</b>			
Députés provinciaux	61	618	8,9
Gouverneurs de province	0	11	1
Vice-gouverneurs	0	11	0
Ministres Provinciaux	18	92	16,3
Directeurs des provinces	0	11	0
CENI direction	4	5	30,8
Cadres et agents Ceni Kin	124	240	34,1
Cadres provinces	96	406	23,6
Effectif total Ceni	220	866	25,4

**Tableau N°8 : Nombre et % de la Participation de la Femme de 2011 à ce jour**

Sources : Journal Officiel 2012 et 2013, Service National des Institutions (Parlement et Gouvernement), Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CEI 2006 et CENI 2015, Rapports de l'observatoire sur la parité [www.observatoiredelaparite.org](http://www.observatoiredelaparite.org)





Tableau N°9. .Nombre et % des femmes travaillant dans des Cours et Tribunaux en 2014

Institutions	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	% de femmes
Cours Suprême et Parquet Général de la République.	4	60	6,25
Cours d'Appel et Parquet Général.	34	250	11,97
Tribunaux de Grande Instance et Parquets de Grande Instance.	621	2417	20,44
<b>Total</b>	<b>658</b>	<b>2727</b>	<b>19,46</b>
	<b>Femmes</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<b>Cour Constitutionnelle</b>	0	9	0
<b>Parquet près la Cour Constitutionnelle</b>	2	7	28,5
<b>Total</b>	2	16	12,2

Source : CENADEP

En ce qui concerne la Justice, le nombre de femmes dans la magistrature « assise » (les juges) et dans la magistrature « debout » (les procureurs) des juridictions civiles est faible. Les femmes ne représentent à ce jour que 19 %, un taux de loin inférieur à celui de l'objectif minimal qui est de 30%. Ces chiffres sont les plus élevés par rapport à d'autres secteurs de la vie nationale, cela est dû au dernier recrutement massif des Magistrats parmi lesquels les femmes se sont retrouvées en bon nombre.

Tableau N°10. Nombre et % femmes à la Cour Constitutionnelle

Source : RTNC

Pendant que tous les textes Juridiques prônent la représentativité de la femme dans les instances de prise des décisions, ni la Présidence de la République, ni le Parlement, ni le Conseil Supérieur de la Magistrature n'ont pu penser à réserver de poste à la femme à la Cour Constitutionnelle, qui est pourtant l'organe Suprême des questions de légalité des actes et des lois de la Républiques.

#### IV.3.7. Consolidation de l'Etat de droit

Objectifs	Réalisations
Adhésion des décideurs à la protection et à la défense des droits de la femme et de la jeune fille ;	L'existence de la loi sur la Parité depuis aout 2015 ; Nomination de la Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en charge des VS
Appropriation par les femmes des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la gestion des conflits dont la RCS 1325 et son plan d'Action National ;	Plusieurs formations et sensibilisations réalisées dans ce domaine
Promotion et consolidation de l'égalité des sexes dans la société Congolaise	Existence de la Stratégie Nationale Intégration du Genre dans les Politiques et Programmes

#### IV.3.8. Coopération régionale et internationale

Les femmes congolaises se sont servies de la Résolution 1325 pour influencer la restauration de la paix en RDC en particulier et dans la région des grands lacs en général. Convaincues qu'un engagement au processus de paix est une condition préalable pour garantir la sécurité, les femmes congolaises ont développé des méthodes et stratégies pour faire entendre leurs voix au niveau tant national, régional qu'international.



Pour ce faire, elles ont effectué une mission de bons offices à travers quelques pays africains, européens et au siège des Nations Unies.

Ce plaidoyer a eu entre autres comme résultat l'intégration de la dimension genre dans le Pacte de Sécurité, Stabilité et Développement et la volonté manifeste des chefs d'Etat d'intégrer la dimension genre dans tous les processus de la recherche et rétablissement de la paix dans la région des grands lacs.

Parmi les instruments de mise en œuvre du Pacte, il y a :

- le protocole sur la prévention et la répression des violences sexuelles contre les femmes et les enfants ;
- le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- la Déclaration l'organisation de KAMPALA, issue de la session spéciale sur les violences sexuelles en 2011, laquelle session a abouti au lancement de la campagne tolérance zéro dans les différents Etats de la région et l'adoption du guide de la CIRGL sur l'intégration du Genre dans le secteur Minier en 2012 ainsi que la désignation d'une femme dans le comité de pilotage de l'initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (IRRN).

La CIRGL a mis en place l'Observatoire Genre, le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des grands lacs dont le siège est basé à Kinshasa en RD Congo, des FORA, parmi les quels le forum des femmes au niveau régional dont la tutelle nationale est assurée par la Ministre ayant la Femme, Famille et Enfant dans ses attributions.

Il y a lieu de signaler la participation des femmes congolaises à la Conférence des femmes leaders sur la paix, la sécurité et le développement dans la Région des Grands Lacs, avec comme résultat « L'Adoption sous réserve d'intégrer les amendements, du plan régional de mise en œuvre de la R1325 du Conseil de Sécurité par la RDC, le Burundi et le Rwanda ». (Source : CENADEP)

#### IV.3.9. Recherches et études

La question de la promotion de droit de la femme et de la mise en œuvre de la Résolution 1325, ne peut connaître d'émergence sans une politique nationale de recherche et études sur les questions de paix, de sécurité et de Genre. Cette composante est l'une des rares qui a connu des avancées significatives en terme des résultats.

Parmi les études qui ont été menées, et qui traitent des questions du genre, il y a lieu de citer celles réalisées par le Ministère en charge de la Femme, Famille et Enfant à travers ses services spécialisées dont la Cellule d'étude et de Planification de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant « CEPFE » et la Direction des Etudes et Planification. D'autres études ont été menées par différents chercheurs indépendants. Le tableau ci-dessous, reprend à titre indicatif quelques études menées :



## Quelques Etudes et ou documents traitant des questions de genre

Etude	Objectif	Résultats de l'étude	Conséquence
<b>Indice du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique/RDC 2011</b>	Déterminer l'indice de la condition de la femme en RDC	Les degrés des inégalités entre les sexes dans tous domaines sont connus	Des pistes de solutions sont proposées
<b>Audit national en genre des institutions publiques et privées (2012)</b>	Mesurer les changements accomplis dans la mise en œuvre de la politique nationale genre.	Elaboration de la stratégie nationale d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement en RDC.	Proposition des actions concrètes à mettre en œuvre par les institutions publiques et privées.
<b>Stratégie nationale de planification et budgétisation sensible au genre (SNPBG) août 2013)</b>	Prendre en compte les besoins sexospécifiques des hommes et des femmes dans la planification et la budgétisation	intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationale.	la réduction des inégalités clef de répartition des ressources nationales
<b>Stratégie nationale de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement, août 2013.</b>	Intégrer la dimension genre dans les politiques et programmes de développement	intégration du genre dans les différents secteurs de la vie nationale.	réduction des inégalités de genre...
<b>Publication annuelle sur l'ampleur des Violences sexuelles de 2011 à 2014</b>	Lutter contre les VS	Publication des données et de la cartographie	Réduction des VS
<b>Etude sur la participation des femmes dans les processus de paix et de sécurité: « Résolutions 1325 et 1820 dans le contexte de la R.D. Congo »</b>	Contribuer à la documentation du travail des femmes dans le processus de paix et sécurité en RDC ;  Faire une analyse prospective sur les opportunités dont jouit la mise en œuvre de la résolution 1325 sur le plan culturel, religieux et dans la décentralisation ;	Disponibilité des données et son utilisation par les acteurs sur terrain	Le mécanisme institutionnel proposé a été adopté par toutes les parties prenantes au processus de la résolution 1325 et intégré comme annexe au PAN1325.RDC
<b>Etude sur la participation des femmes dans les processus de paix 2010/ CJR1325</b>	Evaluer la participation de la femme dans le processus de paix	Les statistiques sur la participation des femmes au processus de paix sont connues	Les femmes prennent conscience des enjeux en rapport avec la paix dans la région et en RDC





#### IV.3.10. Thématique Suivi et évaluation

Il est important d'assurer le suivi et l'évaluation afin de clarifier la mission et le rôle de chaque acteur et de s'assurer de leur cohérence pour plus d'efficacité et éviter la confusion et les duplications dans les actions menées sur terrain. Cette thématique n'a pas connue des avancées. Nous espérons que le suivi et l'évaluation seront bientôt effectués avec la mise en place du Secrétariat National permanent de la Résolution 1325 depuis septembre 2015, afin de coordonner les interventions de ladite Résolution pour une synergie efficace.

#### IV.4. Résultats analytique de l'enquête sur les Acteurs de la Société Civile impliqués dans la mise en œuvre de la Résolution 1325

Les résultats des données renseignées par les Acteurs de la mise en œuvre du PAN de la Résolution-1325 en RDC font de 2000 à d'octobre 2015. Les résultats synthétiques sont présentés sous les rubriques suivantes : - la couverture géographique des interventions ; - les domaines d'intervention ; - les groupes cibles des actions ; les activités mises en œuvre ; les résultats obtenus ; les changements observés suite aux actions menées ; les forces et faibles des Acteurs ; les besoins exprimés par les Intervenants et les leçons apprises ou les bonnes pratiques.

##### IV.4.1. Couverture géographique des interventions /R-1325

Les activités en rapport à la R-1325 ne sont pas réalisées dans toute l'étendue de la République. Selon les données de l'enquête, les activités sont plus focalisées respectivement au Katanga, Nord et Sud Kivu, Kinshasa, Bas-Congo, Kasai Oriental, Province Orientale. Les actions de la R-1325 sont faiblement réalisées ou

inexistantes dans les provinces de Bandundu, Equateur, Kasai Occidental et Maniema.

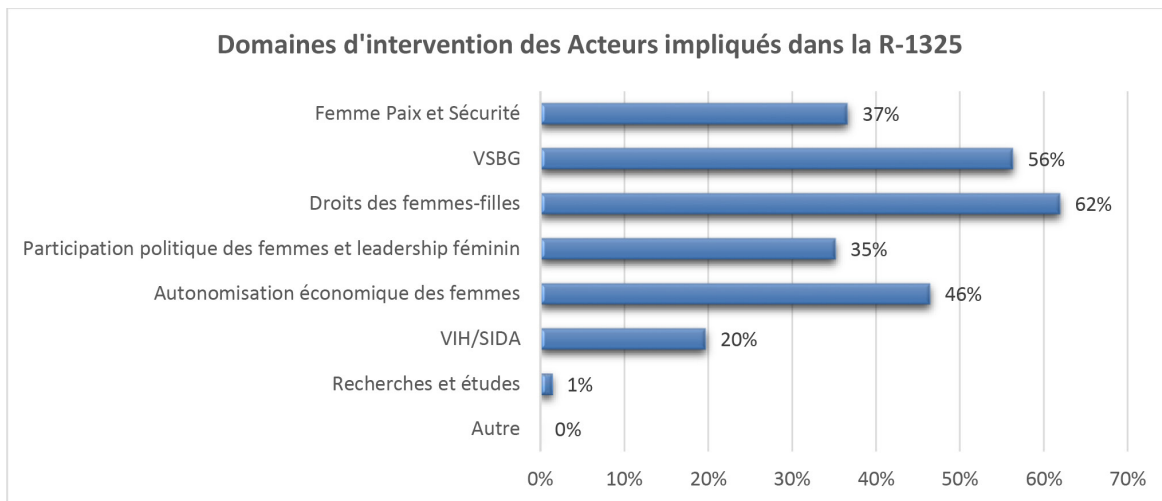
##### IV.4.2. Domaines d'intervention / R-1325

La mise en œuvre du plan national 1325 en RDC se fait par les thématiques ou composantes suivantes : Paix, Sécurité, VSBG, VIH/SIDA, Droit des femmes, Participation politique des femmes et leadership féminin, Consolidation d'un Etat des droits, Coopération régionale et internationale, Recherches et études, et Suivi-Evaluation.



30 10

La répartition des Acteurs par domaines d'intervention est la suivante :



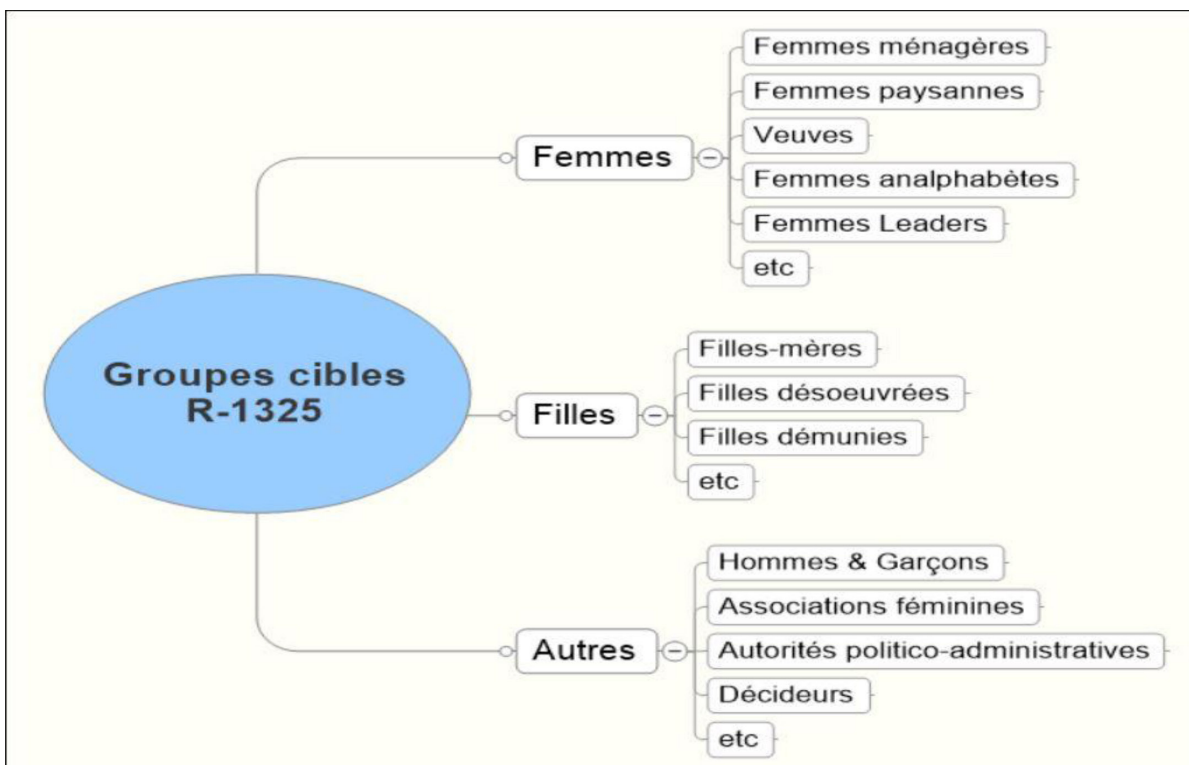
Graphique 1 : Pourcentage d'Acteurs par domaine d'intervention du PAN/R-1325

Source : Enquête d'Identification des Acteurs de la R-1325 en RD-Congo (Septembre 2015)

L'enquête révèle que 9 sur 10 Acteurs ont connaissance de l'existence du plan d'action 1325 de la RDC et que seulement 4 sur 10 Acteurs ont des activités alignées conformément au Plan d'action national de la Résolution-1325.

#### IV.4.3. Groupes cibles de la R-1325

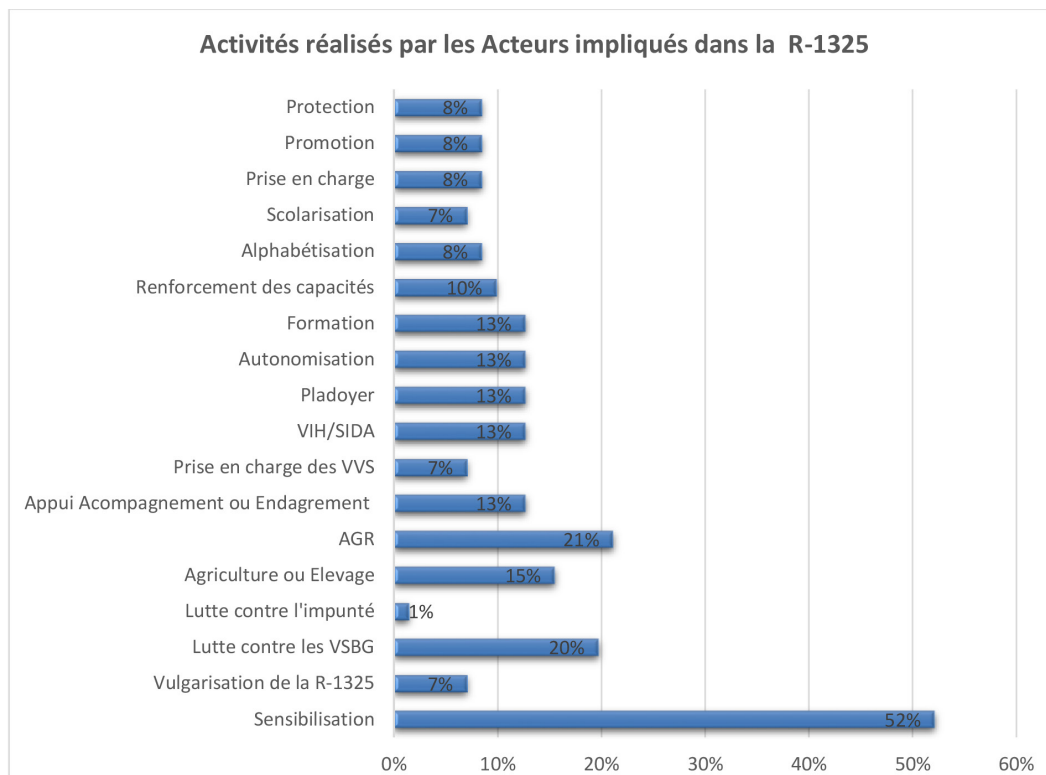
Les cibles sont pour la plus part des Femmes (ménagères, paysannes, veuves, leaders, analphabètes, ...) et les filles (filles-mères, désœuvrées, démunies, ...). D'autres cibles sont notamment : Autorités politico-administratives ou décideurs, leaders, jeunes, enfants en rupture familiale, orphelins, militaires et policiers-policières, déplacés, pygmées, albinos, etc).



**Figure 2 :** Schéma présentant les cibles bénéficiaires des actions exercées par les Intervenants sur la R-1325 en RD-Congo.  
Source : Enquête d'Identification des Acteurs de la R-1325 en RD-Congo (Septembre 2015)

#### IV.4.4. Activités réalisées / R-1325

Les activités en cours de réalisation par les Intervenants sur la R-1325 sont schématisées ci-après :



**Graphique 2 :** Taux des activités réalisées par les Acteurs de la R-1325 en RDC

Source : Enquête d'Identification des Acteurs de la R-1325 en RD-Congo (Septembre 2015)

La sensibilisation, la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et l'autonomisation des femmes-filles par les activités génératrices des revenus (AGR) sont citées comme les 3 principales activités des projets ou programmes des Intervenants sur la R-1325 en RDC. La sensibilisation se fait sur toutes les thématiques, notamment : - sensibilisation sur la participation politique des femmes, - sensibilisation sur les droits des femmes-filles et enfants, - sensibilisation sur les VSBG et le VIH/SIDA, etc. 7% d'Acteurs déclarent vulgariser la R-1325. Il est difficile d'indiquer le nombre de personnes touchées par chacune des actions dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution-1325 en RDC.

Près de 4 sur 10 Acteurs étaient en discontinuité d'activités pour de période variant de quelques semaines à quelques années notamment en raison de :

- Manque de financement interne et/ou externe ;
- Manque des AGR pour l'autofinancement des activités ;
- Mauvaise gestion.

#### IV.4.5. Résultats obtenus / R-1325

Les résultats dus à la réalisation des activités des Intervenants dans la mise en œuvre du plan d'action national sur la Résolution-1325 sont mitigés et tributaires de beaucoup de facteurs. Par ailleurs, on peut signaler :

- L'amélioration du climat de paix ;
- Les femmes-filles sont sensibilisées pour leur implication et participation à la vie politique et dans ces cercles de prise des décisions ;
- Les femmes-filles sont sensibilisés sur leurs droits ;
- La résolution-1325 est vulgarisée ;
- Les violences sexuelles et autres violences basées sur le genre sont en cours de diminution suite à la dénonciation et à la poursuite pénale des auteurs ;
- Les femmes sont initiées à des activités génératrices des revenus pour leur autonomisation économique et développement.

#### IV.4.6. Changements à la suite des actions menées de 2000 à 2015

La Résolution-1325 et son PAN sont connus dans certains milieux en RD-Congo. Depuis 2010, il y a de plus en plus de prise en compte des besoins soulevés par les femmes dans les négociations politiques inter-congolaises. La prise en compte de la dimension genre dans les articles 12-13-14 de la Constitution de la RDC et l'élaboration de la PAN R-1325, la Loi sur les violences sexuelles (VS), la Loi sur les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA (PVV), la mise en œuvre de la Commission nationale des Droits Humains (CNDH) sont quelques preuves de la volonté politique pour la mise en œuvre de la Résolution-1325.

8 sur 10 personnels de la sécurité (FARDC et PNC) connaissent leur rôle et responsabilité sur la protection des femmes-filles contre les VSBG et sur les besoins spécifiques aux hommes-garçons en cas des conflits. Plus de la moitié (54%) de la population jugent bonnes les relations qu'elles développent avec les agents de sécurité.

On note une amplification des voix sur la participation politique des femmes, d'une part et d'autre part, une timide implication des femmes dans la politique et dans les cercles de prise des décisions. La femme commencent à prendre conscience timidement faces aux enjeux sur la paix et la sécurité. Il y a une implication et engagement de la communauté de base dans la prévention et résolution des conflits locaux et à la protection des femmes-filles face aux violences sexuelles et violences basées sur le genre.

On observe un brisement progressif de tabou sur les questions des violences sexuelles et basées sur le genre et une augmentation des dénonciations des cas des violences faites aux femmes-filles.

Certains chefs coutumiers et chefs de base sont conscients des droits des femmes d'une part mais aussi des violences que la coutume inflige aux femmes-filles et recommandent de modifier leur loi coutumière. Certaines femmes commencent à partager

sur les décisions d'affectation du budget familial. Les femmes exerçant des AGR prennent en charge leurs ménages ou foyers.

#### IV.4.7. Forces et Faiblesses des Acteurs /R-1325 :

Les forces des Intervenants sont :

- Viabilité des structures ;
- Ressources humaines vouées et déterminées à poursuivre la mise en œuvre de la résolution 1325 ;
- Réalisation des activités avec des fonds provenant des cotisations des membres ;
- Plaidoyer au niveau local, national et international ;
- Travail en partenariat avec plusieurs structures ;
- Accréditation des observateurs des élections ;
- Etc.

Les faiblesses courantes identifiées par les Acteurs de la R-1325 sont :

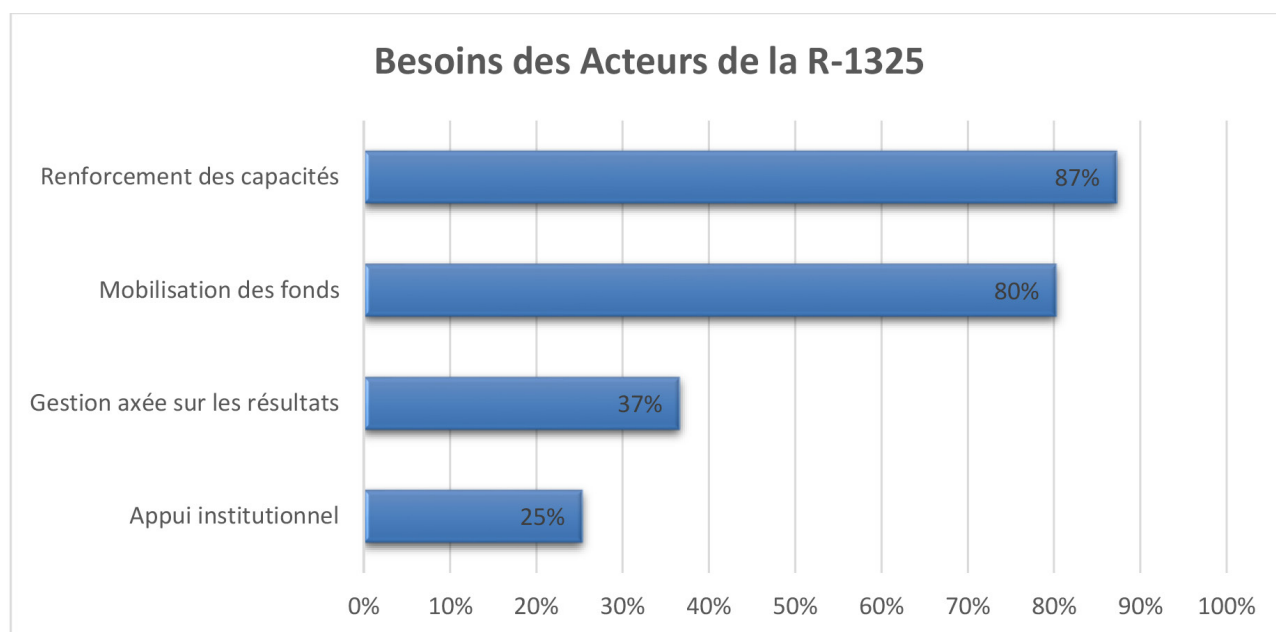
- Manque ou insuffisance des ressources financières ;
- Faible capacité de mobilisation des fonds ;
- Faible renforcement des capacités ;
- Manque ou insuffisance d'appui institutionnel ;
- Ignorance ou non-maitrise du plan action national de la mise en œuvre de la R-1325 ;
- Etc.

#### IV.4.8. Besoins des Intervenants :

Les besoins les plus identifiés par les Intervenants de mise en œuvre de la Résolution 1325 sont résumés dans le graphique ci-après :

**Graphique 2 : Pourcentage de besoins exprimés par les Acteurs de la R-1325 en RDC**

**Source : Enquête d'Identification des Acteurs de la R-1325 en RD-Congo (Septembre 2015)**



Le renforcement des capacités en termes des compétences et du fonctionnement et le financement ou la mobilisation des fonds sont des besoins les plus exprimés par 8 sur Acteurs impliqués dans la Résolution 1325.

Les besoins en formation sur la gestion des projets, gestion administrative et financière, la communication et le leadership ont été également identifiés.

#### IV.4.7. Leçons apprises / Bonnes pratiques

L'application et la réussite de la R-1325 passent par l'impulsion du leadership féminin. Les femmes commencent timidement à prendre conscience des impacts positifs de leur participation aux instances de prise de décisions, à la prévention des conflits et consolidation de la paix et à la prévention et protection contre les violences à leurs égards.

L'implication des autorités politico-administratives et des médias dans le processus de changement des mentalités est très importante.

Il faudrait stimuler l'encadrement des jeunes filles et jeunes femmes. Le renforcement des capacités des Acteurs de la R-1325 dans tous les domaines est un impératif pour l'atteinte des résultats du PAN/R-1325.

On observe une réduction des IST et de cas des VIH/SIDA dans toute l'étendue de la RDC.

Le partage d'expérience entre Intervenants sur la R-1325 est un des facteurs de réussite de la mise en œuvre de son PAN. Les Acteurs exerçant des AGR arrivent à subvenir à l'autofinancement de leurs activités.

### V. ANALYSE CRITIQUE DU PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA 1325

Le Plan d'Action de la mise en œuvre de la Résolution 1325 révèle certaines forces et faiblesses à savoir :

#### V.1. Les forces du plan de mise en œuvre de la Résolution 1325

Le Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 est une expression de la volonté politique du Gouvernement qui vise la protection de la femme et de la jeune fille en période des conflits et son intégration dans la prévention, la gestion et résolution des conflits.

Le Plan d'Action National est un outil qui consacre la représentation des femmes à tous les niveaux de prises des décisions dans les institutions, mécanismes nationaux, régionaux et internationaux. Le plan d'action a su mobiliser la communauté tant nationale qu'internationale sur la question des violences sexuelles et celles basées sur le Genre.

#### V.2. Les Faiblesses du Plan

Bien qu'élaboré dans un cadre juridique propice, le Plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 présente quelques faiblesses en ce qui concerne :

- La non limitation du PAN dans le temps ;

Un plan d'action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 est un projet. De ce fait, son élaboration et sa mise en

œuvre doivent être soumises aux critères d'un projet. Ainsi, il doit avoir une durée pour permettre de procéder à l'évaluation et à des réajustements nécessaires en cas de besoin.

- La non fixation des indicateurs de performance des Objectifs ; En ce qui concerne les objectifs du PAN, bon nombre d'entre eux n'ont pas d'indicateurs quantifiés. Cet état de choses ne permet pas au moment de l'évaluation de savoir si les activités réalisées ont apporté des changements positifs et si lesdits objectifs ont été atteints ou pas. En outre, certaines activités n'indiquent pas avec précision les cibles ni leurs responsables. En effet, au moment de l'élaboration du PAN, il est important d'avoir des objectifs chiffrés de manière à les comparer à ceux obtenus au moment de l'évaluation mais il est aussi important que le PAN indique les groupes ou structures habilités à produire telle ou telle activité. Cela permet de mesurer l'efficacité du travail accompli et des responsables concernés.

### VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La RDC est l'un des Etats qui a élaboré son Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies, une initiative très appréciable dans la mesure où cet outil de mise en œuvre a fixé des objectifs importants tant sur le plan de la prévention, maintien de la paix et de la sécurité. Ce Plan d'action a défini l'ensemble des activités qu'il faudra réaliser pour pouvoir atteindre les objectifs qui, une fois atteints, amélioreront de manière significative la condition de la femme dans ce domaine.

A ce jour, ce Plan d'Action National n'est pas entièrement mis en œuvre suite à certaines contraintes d'ordre financier, à la faible implication active du Gouvernement, au faible renforcement des capacités des intervenants sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 et la non harmonisation des interventions des partenaires sur terrain.

En conclusion, il faudrait consolider et pérenniser les acquis de la mise en œuvre de la Résolution 1325 en République Démocratique du Congo.

#### Recommandations :

- Faire de la Résolution 1325 une préoccupation nationale et un cadre prioritaire de travail ;
- Accélérer l'adoption, la promulgation et la publication du Code de la famille en révision afin de l'harmoniser avec les autres lois en vigueur ;
- Réviser le PAN afin de l'adapter au contexte actuel, déterminer la durée de sa mise en œuvre et en assurer le suivi et évaluation;
- Rendre opérationnel tous les mécanismes de mise en œuvre du PAN de la Résolution 1325, notamment les Comités de Pilotage National et Provinciaux et locaux;
- Mobiliser suffisamment des ressources au niveau interne et externe pour réaliser toutes les activités liées à chaque thématique ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la R-1325 en RD-Congo en termes de compétence, fonctionnement et d'autres formations ciblées ;
- Organiser des échanges d'expériences entre les Intervenants ;
- Créer une base de données de la Résolution 1325 au sein du secrétariat permanent;
- Installer le secrétariat permanent provincial et local dans toutes

les provinces de la République Démocratique du Congo ;  
- Doter le secrétariat National permanent des outils lui permettant  
d'assurer le suivi et évaluation de la mise en œuvre de  
la Résolution 1325 ;

- Traduire la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité dans les  
4 langues nationales.



# ANNEXE I : ACTEURS DE LA R-1325 EN RD-CONGO

## 1) Liste des Intervenants sur la R1325 ayant répondu au question d'enquête

Sigle	Dénomination
AC	Alpha Congo
ACDC	Action Chrétienne pour le Développement Communautaire
ACLVS	Action Chrétienne de Lutte Contre le VIH/SIDA
ACODI	Actions Communautaires pour le Développement Intégré
ADF	Actions pour le Développement de la Femme
ADFE	Action pour le Développement de la Femme et de l'Enfant
ADHG	
ADID	Actions pour le Développement Intégral Durable
ADIMER	Association de Développement Intégral Mères et Enfants Refoulés su Shaba
ADURP	Actions Durables pour la Réduction de la Pauvreté
AE	Agir Ensemble
AFAFSI	Association des Femmes Africaines face au SIDA
AFCMD	Association des Femmes Chefs de Ménages pour le Développement
AFDI	Association des Femmes pour le Développement Intégral
AFEJUCO	Association des Femmes Juristes Congolaises
AFEMABO	Association des Femmes Maraichères de Boma
AFEMDCO	Association des Femmes pour le Développement Communautaire
AFKI	Association des Femmes Kimbanguistes
AFLAD	Association des Femmes Laïques pour le Développement
AHUPADE	Action Humanitaire Pour Paix et le Développement
AMAPE	Association des Mamans pour la Protection de l'Enfant
AMEP	Association des Veuves Paysannes pour l'Agriculture et Elevage
APEDF	Association pour le Droit et la Défense de l'Enfant et de la femme
APEEM	Association pour la protection de l'enfant et encadrement des mères
API	Assistance aux Personnes Indigentes
APPACKO	APPACKO – CONGO
ARD	Action Rapide de Développement
BCGPCD	Bureau de Consultation en Genre Participation Citoyenne et Développement
CAASE	Coalition Africaine des Acteurs Socialement Engagés
CAFCO	Cadre permanent de Concertation de la Femme Congolaise
CAFED	Collectif des Associations Féminines pour le Développement
CAFID	Centre d'Accompagnement des Filles Désœuvrées
CATSR	Comité d'Appui au Travail Social de Rue
CEFIDE	Centre Féminin de Formation et d'Information pour le Développement
CHIAM	Centre d'Hébergement Islamique AMINATE MUSADI
CODEFER	Coordination pour le Développement de la Femme Rurale
DND	Ecole d'Initiative pour le Développement
DYCEPAUP	Dynamique Communautaire pour l'Emancipation des Peuples Autochtones Pygmées
EEF	East Eagle Foundation
EJDI	Encadrement des Jeunes pour le Développement Intégré
FLP	Fondation Lucie Palasa
FMLC	Fondation Mission évangélique pour Libération des Captifs
FOCDP	Fondation Congolaise pour la promotion des Droits humains et de la Paix
FORFEM	Forum de la Femme Ménagère
GAPO	Groupe d'Assistance aux Personnes Opprimées
GHOVODI	Groupe des Hommes Voués au Développement Intercommunautaire
GLJP	Groupe Lufalanga pour la Justice et la Paix
IFADEV	Initiative des Femmes pour l'Auto-Développement
LVL	Ligue Vitale des Laissés-pour-compte
MERU-ECC	Ministère de l'Eglise du Christ au Congo pour les Réfugiés et les Urgences
MMB MMB – RDC	
NDFLI	Nouvelle Dynamique de la Femme dans la Lutte contre les Infections et la malnutrition
NDJF	Nouvelle Dynamique de la Jeunesse Féminine
OCF	CŒuvre Chrétienne pour la Femme
OI-MOUSSA	Orphelinat Islamique Moussa

OLCPM	Organisation pour la Lutte Contre la Pauvreté et la Malnutrition
PFE	Programme Femme et Environnement
PJKAT	Parlement des Jeunes du Katanga
PK	Prudence Kasai
RAF	Réseau Action Femme
REFADI	Réseau des Femmes en Action pour le Développement Intégral
REFECO	Réseau des Femmes Chrétiennes Orthodoxes
REFEDEF	Réseau des femmes pour la défense des droits des femmes et des enfants
RENADEF	Réseau National pour le Développement de la Femme - Katanga
SAP-AU	Synergie d'Aides Prioritaires - Aides d'Urgences
SDK	Solidarité pour le Développement au Katanga
SFD	Social Fund for Development
UFMCO	Union des Femmes Musulmanes du Congo
UNIFACE	

## 2) Liste des Bailleurs de fonds appuyant les Intervenants

### Bailleur ou Source des fonds

ABA :

ACDI : Agence Canadienne pour le Développement Intégral

AFEMABO : African Women Development Fund

ABCD : Agence Basque de Coopération au Développement

AGR : Activité Génératrice de Revenu

AJWS :

Ambassade de Suède

AMICI DEI POPOLI

ASDI :

CAEV :

CATSR – Kinshasa

Centre Carter

Christian Aid

Coopération Canadienne

CTB : Coopération Technique Belge

DAI :

DFID :

DIOBASS :

EISA :

Eglises locales

Eglises Unies du Canada

FAO : Fonds de Nations Unies pour l'Alimentation

Femmes Africa Solidarité

Finn Church Aid

Fondation Bralima

Fondation Internationale Romaine

Fondation Konrad Adenauer

Fondation Mudekereza

Fondation Panzi

Fonds Commun Humanitaire

Fonds Mondial

Fonds propres : Cotisation des membres

FONER :

Fundraising

Global Fund for Women

Global Ministries

GNWP :

GTZ :

Min-Genre / Gouvernements provinciaux

Handicap International

IFS :

IRC :

KIOS :

KONRAD ADENAUER

Maire de Basauri  
MONUSCO :  
MSH / PROSANI  
NCA :  
NED :  
OMS : Organisation Mondiale pour la Santé  
Open Square Foundation  
PAM : Programme alimentaire Mondial  
PARJ :  
PNMLS : Programme Multisectoriel de lutte contre le Sida  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PRESSAR : Programme d'Appui à la Réforme de la Justice  
REFEC : Réseau des Femmes Entrepreneurs du Congo  
Save the Children  
Search for Common Ground  
UN : Organisation des Nations Unies  
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population  
UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance  
Union Européenne  
Université des Pays Basques  
UNOPS :Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projet  
UNWOMEN ou ONU–Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes  
USAID : Agence des Etats Unies pour le développement international  
Vision Mondiale : Chargé des ressources humaines

**10 25**

15 ANS DE LA RÉSOLUTION 1325  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

En République Démocratique du Congo